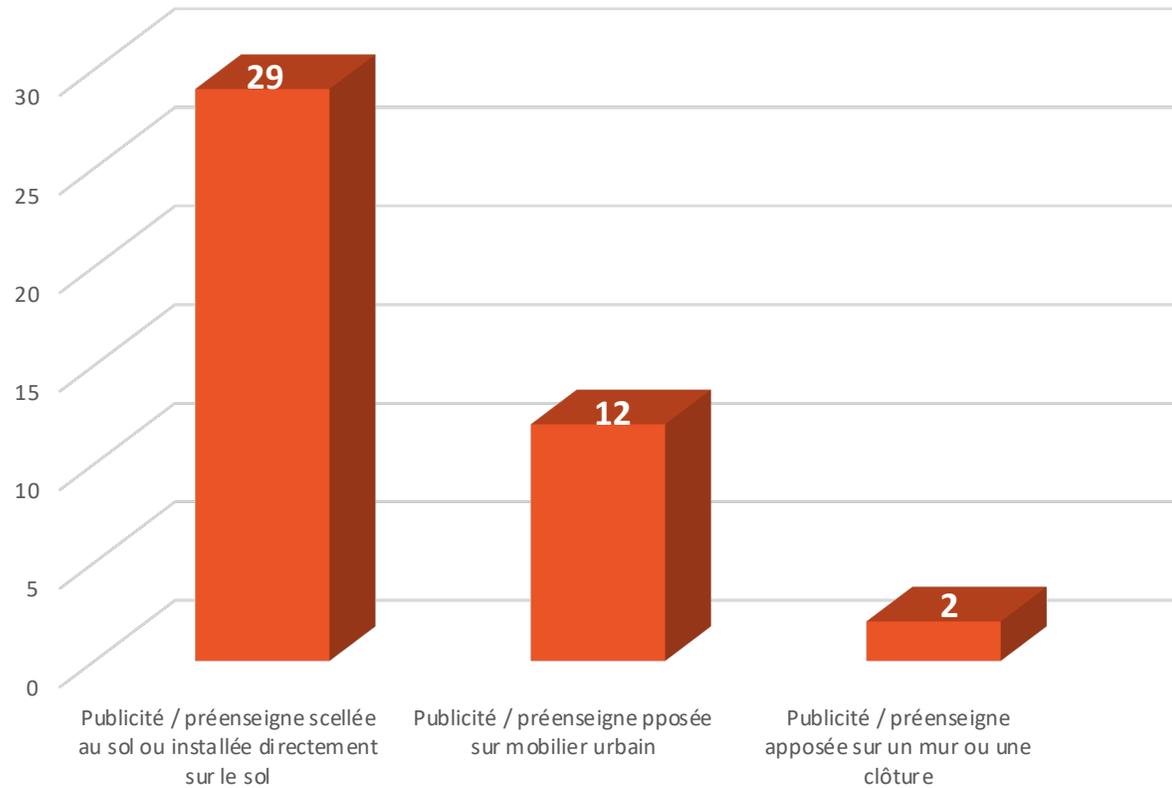


# LES CHIFFRES CLÉS – PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES

Répartition des publicités par typologie

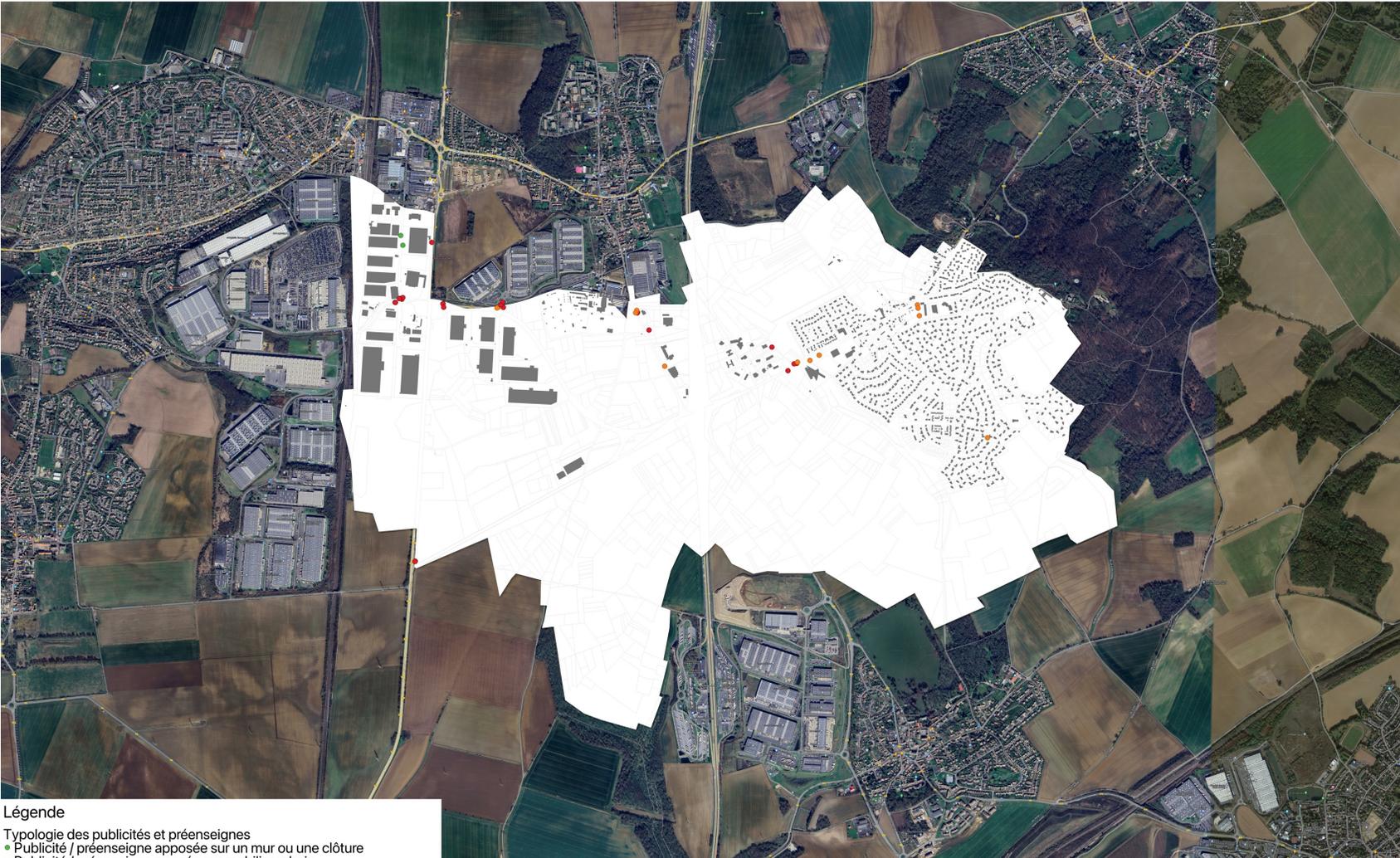


- Publicités installées sur le domaine privé : 72%
- Publicités installées sur le domaine public : 28%



# LES CHIFFRES CLÉS – PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES

Localisation des publicités et préenseignes sur la commune de Saint-Witz



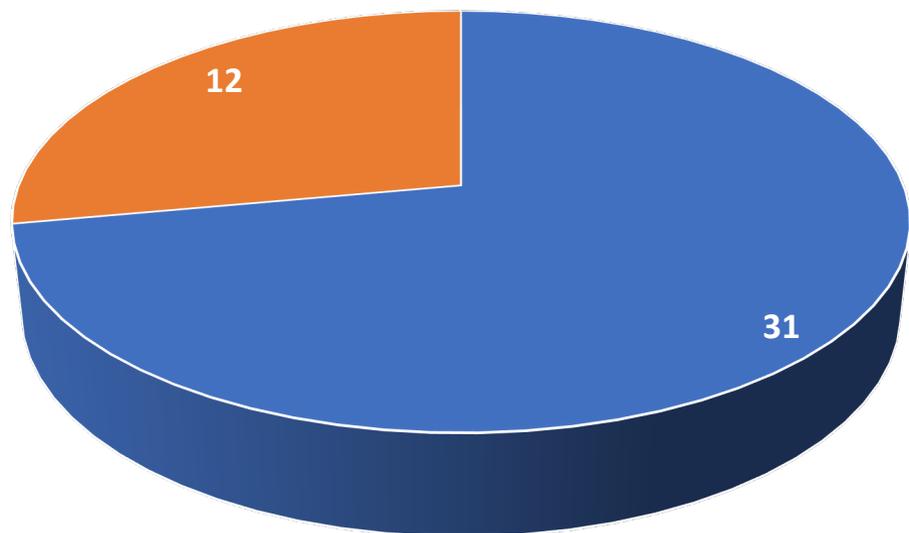
Une répartition des publicités et préenseignes sur les axes traversants le territoire (départementales : D10 et D16 principalement) qui correspondent aux entrées de villes du territoire.

- Légende
- Typologie des publicités et préenseignes
- Publicité / préenseigne apposée sur un mur ou une clôture
  - Publicité / préenseigne posée sur mobilier urbain
  - Publicité / préenseigne scellée au sol ou installée directement sur le sol
- bati  
□ parcelle  
□ commune



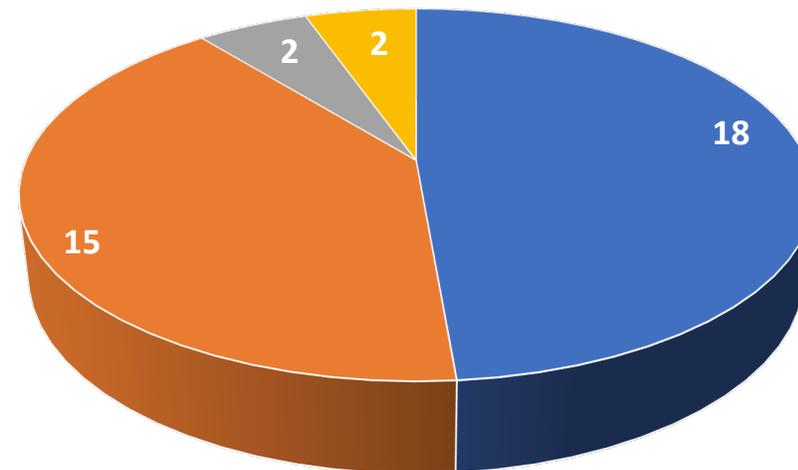
# LES CHIFFRES CLÉS – PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES

Conformité des publicités et préenseignes à la réglementation nationale



■ Conformes ■ Non-conformes

Répartition des infractions à la réglementation nationale



- 0.PUB-- Publicité / préenseigne interdite hors agglomération (art. L.581-7 C. env.)
- 0.PUB-- Publicité interdite à moins de 50 cm du sol (R.581-27 C. env.)
- 0.PUB-- Publicité interdite sur poteaux de transport et distribution électrique, de télécommunication, installations d'éclairage public et équipements publics concernant la circulation (R.581-22)
- 0.PUB-- Publicité interdite sur clôture non-aveugle (R.581-22 C. env.)

Certains supports font l'objet de plusieurs infractions. Il y a donc plus d'infraction que de supports en infraction.

# LES CHIFFRES CLÉS – PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES SCELLÉES OU INSTALLÉES SUR LE SOL



## Remarques :

- La quasi-totalité des supports n'excède pas 2m<sup>2</sup> de surface. On compte 2 supports avec une surface respective de 2,16m<sup>2</sup> et 4,2 m<sup>2</sup> ;
- 79% de ces supports sont infractions à la réglementation nationale (installation hors agglomération, à moins de 50 cm du sol, etc.).



## Enjeux :

- Faire appliquer la réglementation nationale ;
- Encadrer la dimension et la densité des supports publicitaires en privilégiant des petits / moyens formats.

# LES CHIFFRES CLÉS – PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES SUR MUR OU CLÔTURE



## Remarques :

- Seulement 2 préenseignes présents sur le territoire dont le format est inférieur à 0,5m<sup>2</sup>.
- Ces 2 supports sont non-conformes à la réglementation nationale car installés sur clôture non-aveugle.



## Enjeux :

- Faire appliquer la réglementation nationale ;
- Encadrer la densité des supports publicitaires en privilégiant une seule installation par mur et par unité foncière ;
- Interdire l'installation de support sur clôture.

# LES CHIFFRES CLÉS – PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES SUR MOBILIER URBAIN



## Remarques :

- Format homogène sur le territoire : 2m<sup>2</sup> maximum ;
- Impact paysager limité car implantation faite au regard des besoins des administrés ;
- La présence de 2 supports ou la face d'information est non-visible pour piétons ou utilisateurs de la route.



## Enjeux :

- Maintenir l'existant en pérennisant l'emploi du petit format.
- Contacter le prestataire pour revoir l'installation de certains panneaux qui ne sont pas au service de la commune.

# LES CHIFFRES CLÉS – PUBLICITÉS ET PRÉENSEIGNES SUR MOBILIER URBAIN



Face « ville » non visible pour piéton ou utilisateurs de la route.

Mobilier urbain supportant de la publicité ne respectant pas le caractère « accessoire » de la publicité imposé par le Code de l'environnement.